

Projet éolien de Recoules-de-Fumas (48)



Vue sur la zone d'implantation potentielle

Lettre d'information n°3

Janvier 2025

L'équipe projet de JP Energie Environnement a reçu, en octobre 2024, les études faune-flore et paysage. Ces études ont été menées par des cabinets indépendants composés d'environnementalistes et de paysagistes.

Cette troisième lettre d'information a pour objectif de présenter les résultats des études, ainsi que les principales mesures qui seront prises pour atténuer l'impact du parc éolien sur son environnement.

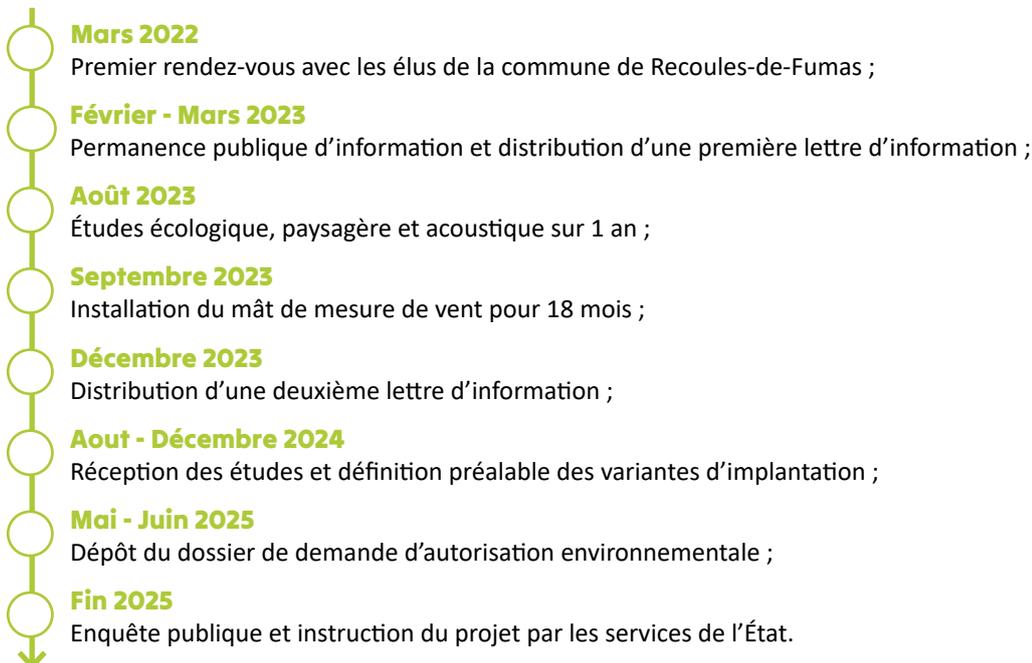
L'implantation d'un parc éolien à Recoules-de-Fumas, sur un site propice à l'éolien au regard des contraintes, permettra :

- **Au territoire de contribuer à la transition énergétique**

Une production locale d'électricité renouvelable et bas-carbone, en réponse à un risque national de rupture d'approvisionnement énergétique.

- **Des retombées économiques durables pour le territoire**
Un levier financier pour la commune, dans un contexte de baisse des dotations de l'État, qui permet de maintenir des services publics communaux, de financer des projets et/ou des aménagements prioritaires, et de réduire ou de stabiliser les impôts locaux.
- **De l'activité économique et de l'emploi**
Sollicitation d'entreprises locales et régionales (travaux publics, ingénierie, maintenance/ exploitation).

CALENDRIER DU PROJET



ÉTUDES MENÉES

Étude paysagère & patrimoniale

- Durée de l'étude : 1 an ;
- Dimensionnement du périmètre d'étude en fonction des sensibilités du territoire recensées (sites et monuments patrimoniaux) : 20 km ;
- Réalisation de 52 photomontages depuis plusieurs points (bourg, sites patrimoniaux, etc.) ;
- Étude de différents scénarios d'implantation.

Bureau d'études :



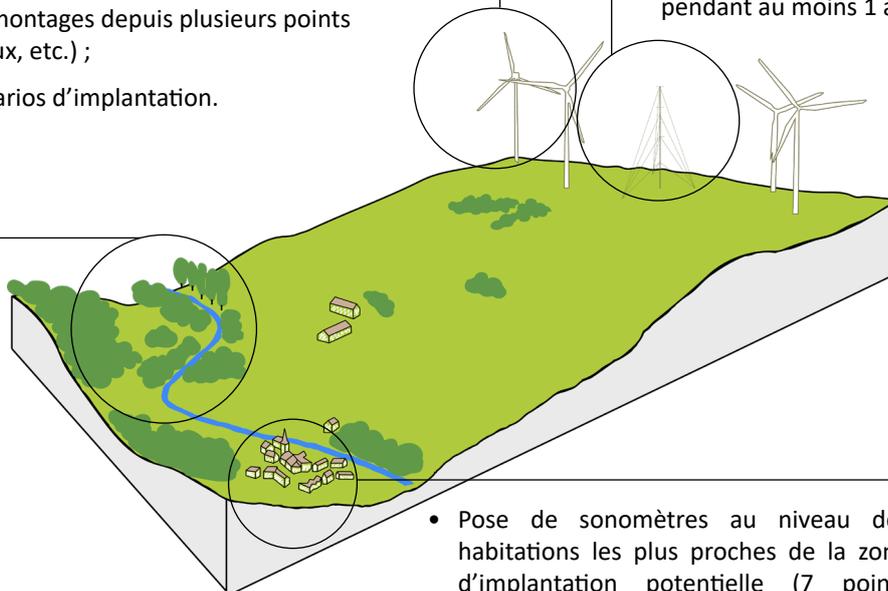
- Installation du mât de mesure en septembre 2023 ;
- Mesure en continu de la vitesse et de la direction du vent pendant au moins 1 an.

Mesure du vent

Étude écologique

- L'inventaire de l'état initial écologique a duré 1 an, soit 1 cycle biologique complet (4 saisons) ;
- Des passages d'écologues sur site ont été effectués pour l'observation de la faune et de la flore ;
- L'équivalent de 74 sorties ont été effectuées sur le terrain, dédiées à l'ornithologie, aux chiroptères (en plus des écoutes en hauteur), à la faune terrestre et à la flore.

Bureau d'études : 



- Pose de sonomètres au niveau des habitations les plus proches de la zone d'implantation potentielle (7 points d'écoute) ;
- Analyse de l'état initial à partir des mesures faites sur le terrain en novembre – décembre 2023 ;
- Modélisation acoustique du projet éolien.

Bureau d'études :



Étude acoustique

FOCUS SUR LES ÉTUDES FAUNE-FLORE

Les études faune-flore sont réalisées par des écologues qui recensent l'ensemble des espèces et des habitats caractéristiques d'un environnement. Elles permettent d'identifier et de hiérarchiser les enjeux d'un site susceptible d'être affecté par la réalisation d'un projet.

La compilation de l'ensemble des données récoltées permet de définir des mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) dans la conception du projet.

L'ensemble des études a été reçu par JPee en octobre 2024.

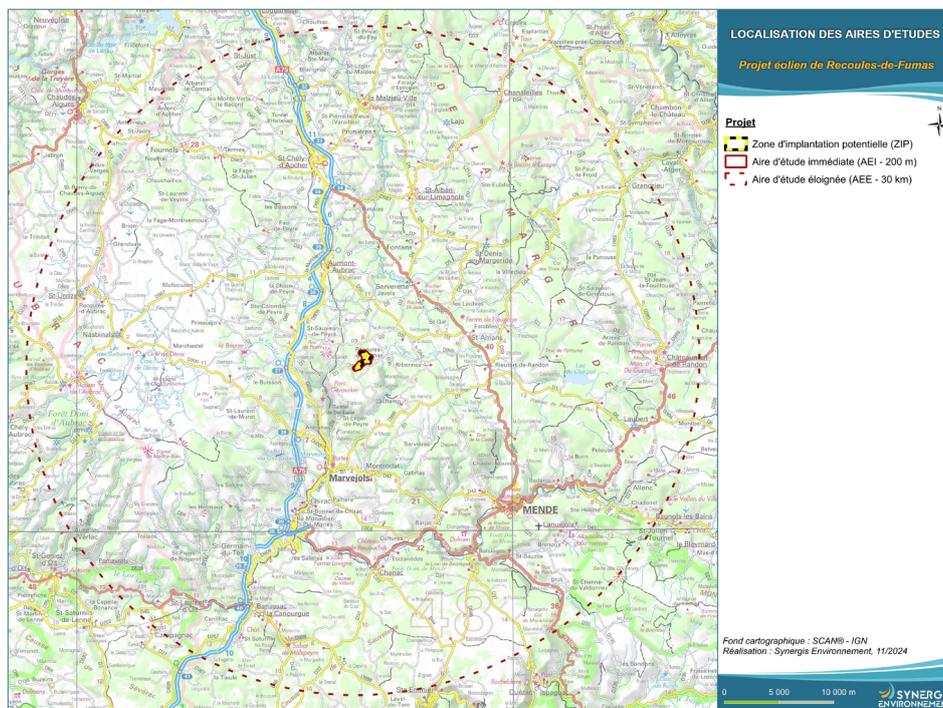
ÉTUDES FAUNE-FLORE DÉDIÉES

AU PROJET ÉOLIEN DE RECOULES-DE-FUMAS

Les inventaires ont été réalisés entre août 2023 et août 2024, sur une zone de 200 mètres autour de la zone d'implantation potentielle (ZIP) du parc éolien. Le bureau d'études Synergis a réalisé l'équivalent de 74 sorties sur le terrain.

JPee s'est appuyé sur le travail de l'Association Lozérienne pour l'Étude et la Protection de l'Environnement (ALEPE) pour coupler ces études terrain avec des recherches bibliographiques sur 20 à 30 km autour de la ZIP. Cette collaboration, avec un acteur local, a permis d'affiner nos connaissances des zones réglementaires, des inventaires et des fonctionnalités écologiques du site.

L'ensemble des études sur ce large périmètre, permet d'acquérir une connaissance fine de l'environnement local par l'observation précise de certaines espèces avifaunes (oiseaux) et chiroptères (chauves-souris), le recensement des espèces faunistiques et floristiques et la détermination des habitats présents sur le secteur.



Carte de localisation des aires d'études

RÉSULTATS DES ÉTATS INITIAUX FAUNE-FLORE À RECOULES-DE-FUMAS

- **Zone réglementaire** : aucun site Natura 2000, ZNIEFF de type 1 ou 2 sur la ZIP ;

Toutes les espèces et caractéristiques du site ont été relevées, étudiées et cartographiées par le bureau d'études Synergis. On peut notamment relever :

- **Zones humides** : habitat naturel à protéger ;
- **Reptiles** : le lézard des souches fréquente le bois au nord de la ZIP ;
- **Entomofaune (insectes)** : le criquet marginé fréquente uniquement les prairies pâturées ;
- **Flore** : la véronique à trois feuilles est présente dans les monocultures intensives ;
- **Avifaune (oiseaux)** : présence de rapaces en période de migration et en chasse au dessus de la zone.

Les espèces et les zones humides recensées pourront en partie être évitées avec une implantation en dehors des zones à enjeux forts et modérés. Concernant l'avifaune, des mesures de réduction et/ou de compensation devront être définies, comme par exemple, la mise en place d'un système de détection de l'avifaune (SDA). Ces actions sont en cours de réflexion.



Véronique à trois feuilles

FOCUS SUR LES SYSTÈMES DE DÉTECTION DE L'AFIVAUNE

Le système de détection de l'avifaune (SDA) est un ensemble de technologies et de dispositifs conçus pour détecter la présence d'oiseaux autour des parcs éoliens. Le système peut comprendre plusieurs éléments, tels que des caméras et des effaroucheurs sonores. L'objectif principal est de minimiser les risques de collision des oiseaux avec les éoliennes.

Les caméras collectent des données sur la présence, la vitesse et la direction des oiseaux à proximité. Ensuite, ces informations sont traitées par des algorithmes spécifiques qui détectent les risques de collision potentiels. La mise en place de mesures de protection, telles que l'arrêt temporaire des éoliennes lors du passage des oiseaux, permet ainsi de réduire considérablement le risque de collision.

FOCUS SUR L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

Les études paysagères sont réalisées par des paysagistes qui analysent le paysage actuel pour mieux dimensionner le projet. Ces derniers identifient, sur un rayon de 20 km autour du projet, les sites classés, inscrits et les éléments remarquables du paysage. Ces études permettent de percevoir les effets cumulés sur le paysage avec les autres installations d'envergure. L'objectif est de limiter l'impact visuel du projet.

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE PAYSAGÈRE DE RECOULES-DE-FUMAS

Les entités patrimoniales et paysagères les plus sensibles, dans un rayon de 20 km, de la ZIP sont les suivantes :

- Le village de Recoules-de-Fumas ;
- Le hameau des Faux ;
- L'habitation isolée de la Baraque de Guinet ;
- Les routes départementales et communales tertiaires qui encadrent ou traversent la ZIP ;
- Le domaine et le château de Combettes où les visibilitées seront limitées par la végétation arborée ;
- Le Roc de Peyre avec une sensibilité jugée modérée par le bureau d'études.

La meilleure connaissance de l'environnement proche et éloigné du site nous a permis de définir 52 points de vue, depuis lesquels seront effectués les photomontages. Ces derniers, réalisés selon le guide de l'élaboration des études d'impact, donneront un aperçu visuel du projet une fois la variante d'implantation définie.

PROCHAINE ÉTAPE : IMPLANTATION DÉFINITIVE

Les états initiaux permettent aux bureaux d'études de comparer différentes variantes d'implantation. Ces variantes seront présentées à la Direction Départementale des Territoires (DDT). Une variante de moindre impact sera ensuite définitivement validée, après consultation de tous les acteurs concernés.

L'implantation définitive permet aux bureaux d'études d'étudier précisément les incidences du parc, de définir les mesures ERC et de produire les photomontages.

L'ensemble des acteurs étudient actuellement l'implantation définitive des éoliennes.



Producteur indépendant français d'énergie 100 % renouvelable

Fondée en 2004, JP Energie Environnement (JPee) développe, finance, construit, exploite et assure la maintenance de parcs éoliens et de centrales photovoltaïques en France. L'entreprise intervient également dans la construction de centrales solaires pour compte de tiers en autoconsommation individuelle et/ou collective, et poursuit des projets de stockage par batterie. En juin 2023, JPee a ouvert son capital à la Banque des Territoires à hauteur de 34 %. Liés depuis 2013 par un partenariat de co-investissement, les deux acteurs franchissent ainsi une nouvelle étape afin de soutenir les fortes ambitions de JPee et d'accélérer son activité.

Avec une puissance installée en décembre 2024 de 509 MW (17 parcs éoliens et 66 centrales solaires), JPee est l'une des principales sociétés françaises indépendantes d'énergies renouvelables. JPee porte aussi 190 MW en construction ou prêts à l'être, et détient un portefeuille de projets en développement de plus de 2 GW. L'entreprise d'origine familiale dirigée par Xavier Nass maille l'Hexagone depuis ses 7 agences (Caen -son siège social-, Paris, Nantes, Bordeaux, Bourges, Lyon et Montpellier). Ses 160 collaborateurs œuvrent au déploiement des EnR au cœur des territoires français, avec expertise, engagement, adaptabilité et réactivité.

Entreprise à mission depuis 2024, JPee a inscrit sa raison d'être dans ses statuts : « Agir collectivement pour un avenir désirable en transformant le modèle énergétique au cœur des territoires ».

Chiffre d'affaires 2023 : 77 millions d'euros - Production 2023 : 790 000 MWh, l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 355 000 personnes